

## Les services de répit

Quand on a un enfant avec un handicap,  
on est parfois très fatigué.

Il y a beaucoup de choses à faire.

C'est pour ça qu'il y a des services de répit.



### Les services de répit, c'est quoi ?

Ce sont des services qui aident les parents ou les proches  
de personnes avec un handicap.

Par exemple :

Les services de répit peuvent s'occuper de l'enfant  
avec un handicap.

Par exemple pendant un weekend.

Il y a 21 services de répit  
qui reçoivent de l'argent de la Wallonie.

Il y a plusieurs types de répit :

- **le répit à domicile.**

C'est quand le service de répit vient dans la maison  
de la personne avec un handicap.



- **le répit résidentiel.**

c'est quand la personne avec un handicap  
sort de sa maison.

C'est pour faire une activité avec le service de répit.



- **le répit d'activités en groupe.**

C'est quand le service de répit organise une activité pour un groupe de personnes avec un handicap.

Ce sont des demi-journées.

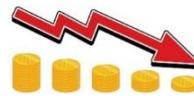
Par exemple le matin ou l'après-midi.



Quand on a un proche avec un handicap, on a droit à des heures de répit.

Ça veut dire qu'on peut demander de l'aide des services de répit.

On va payer moins cher.



Mais il y a des chiffres à respecter.

Par exemple :

Chaque année, une personne avec un handicap peut participer à 50 activités en groupe.

La Wallonie veut changer la loi pour les services de répit.

Les ministres ont écrit un document pour changer la loi.



### **Ce qui va changer**

La Wallonie veut augmenter les heures de répit.

Ça veut dire qu'une famille peut demander plus souvent de l'aide aux services de répit.

Par exemple : chaque année, une personne avec un handicap pourra participer à 60 activités en groupe.



## **Le Conseil consultatif wallon des personnes en situation de handicap** doit donner son avis.

Il doit dire s'il est d'accord ou pas avec la nouvelle loi.



Dans le Conseil consultatif wallon des personnes en situation de handicap, il y a :

- des représentants de personnes avec un handicap
- des représentants de services qui aident les personnes avec un handicap en Wallonie.



Le Conseil se réunit plusieurs fois par an.

## **Le Conseil consultatif a donné son avis sur la nouvelle loi.**

Le Conseil trouve que c'est très bien de changer la loi.

C'est très important d'avoir de l'aide en plus des services de répit.

Les familles ont besoin de se reposer.

